



## Procès verbal Conseil Municipal

Date	06 Avril 2016
Lieu	Salle du Conseil
Début / fin	19h08-20h15
<u>Présents</u> :	HUGENSCHMITT Nathalie, GABLE Thierry, BALLY Pascal, MOLITOR Thierry, KEBAILI Nora (arrivée 19h15), LAINE Angélique, SURLEAU Cindy

Absents excusés : Jean Christophe MOREL donne pouvoir à Nathalie HUGENSCHMITT, Astrid ALBRIEUX donne pouvoir à Angélique LAINE, Hayette SIBLOT donne pouvoir à Thierry GABLE, Gérard DONATI donne pouvoir à Pascal BALLY.

### Le Conseil Municipal

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Selon l'article L.2121-15 du CGCT, nous sommes dans l'obligation de désigner, parmi les conseillers municipaux, un ou plusieurs secrétaires, en début de séance.

Madame Le Maire demande s'il y a des élus volontaires : Madame LAINE Angélique, Les secrétaires de séance sont Mesdames LAINE Angélique et ROUSSEL Marjorie

Madame Le Maire rappelle l'article L2121-16 du code des collectivités territoriales que Le Maire a seul la police de l'assemblée et qu'il peut faire expulser de l'auditoire ou arrêter tout individu qui trouble l'ordre public. En cas de crime ou de délit, il en dresse un procès verbal et le procureur de la république est immédiatement saisi.

En raison du plan Vigipirate renforcé, la porte de la mairie est fermée dès le début de la séance, le public devra donc sonner pour entrer en salle du Conseil.

**De plus, il est interdit d'enregistrer la séance du Conseil Municipal à des fins de troubler l'ordre public. Le public est prévenu.**

Madame Le Maire demande si les élus ont des remarques ou des observations sur le procès verbal du Conseil Municipal du 29 Mars 2016.

Les élus passent au vote

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

## Ordre du jour

1. **Budget annexe pour l'aménagement des Ramblas**
2. **Convention relative à l'intervention des policiers municipaux sur la commune d'Arbouans lors de la fête foraine**
3. **Avenant à la convention des Francas du Doubs**
4. **Convention pour la formation des élus à titre gracieux**
5. **Divers**
  - a) **Vote des trois taxes**
  - b) **Décision modificative N°1**
  - c) **Prolongation de la mission « Conseil en Energie Partagé » auprès des communes de PMA et du SYGAM**
  - d) **Convention constitutive d'un groupement de commandes**
  - e) **Achat de gaz naturel pour les communes et établissements publics du territoire du Conseil en Energie Partagé – Avenant n°2 à la convention constitutive d'un groupement de commandes**
  - f) **Demands de subvention pour voyage scolaire**
  - g) **Motion de soutien pour la construction de la nouvelle clinique à Montbéliard**

### Préambule

Madame Le Maire porte à connaissance la liste des 72 communes qui feront partie au premier janvier 2017 du grand Montbéliard, selon l'arrêté de Monsieur Le Préfet du Doubs en date du.

Cette fusion est un enjeu capital pour notre territoire, mais aussi pour notre commune, trait d'union entre les deux plus grandes communes de l'agglomération Montbéliard et Audincourt. Ce sera un lourd chantier, mais un chantier très intéressant, qui se présente à nos 72 communes et nous aurons fréquemment l'occasion d'en reparler ces années à venir.

### **1. Budget annexe pour l'aménagement des Ramblas**

Introduction au budget annexe point 1

Madame Le Maire fait l'historique de la SED depuis 2001 aux élus , pour que chacun se remémorise le dossier.

Janvier 2001, le propriétaire de la Société Est Développement, acquise au franc symbolique, et constituée d'un bâtiment initial de 18 000 m<sup>2</sup>, envisage l'extension de la superficie de ses locaux de 13 400m<sup>2</sup> pour des besoins de stockage de pièces et de réorganisation de ses chaînes de montage. Pour les habitants cela signifiaient, un trafic de 10 poids lourds par jour sans qu'il ne soit pris en compte la peur des habitants des quartiers attenants entourant le site et les nuisances sonores engendrées.

Les habitants du quartier des vergers entreprennent alors l'élaboration d'une pétition, intitulée "Non à l'extension de la SED" et saisissent, Monsieur Le Maire, le Préfet, le Député

du Doubs, la SAFC, la confédération du logement, et la presse.

S'en suit la mise en place d'une enquête publique pour cette extension, Monsieur Le Maire en place avoue ne pas pouvoir s'opposer à ce projet d'extension. La mobilisation du village grandit et la grogne s'accroît.

L'équipe municipale en place dont Madame Le Maire et le premier adjoint faisait partie, décide alors de mettre en place une procédure de PLU, pour réglementer l'occupation des sols de la commune. L'équipe municipale affiche alors sa volonté de limiter l'extension de la SED et de proposer la possibilité de réaliser un nouveau quartier.

Le calme revient au village, et les élus travaillent à l'élaboration du PLU, aboutit en 2008. Le site de la SED est alors classé en 2AU, avec le règlement suivant :

« Couvrant un site occupé par une activité industrielle, destiné à devenir un quartier d'habitat à terme. Son aménagement nécessite une réorganisation des équipements publics dans sa périphérie. Vu son importance et sa situation, son aménagement devra résulter d'une occupation d'ensemble. »

Il est aussi écrit que : « des études ont été engagées en ce sens mais n'ont pas encore abouti. Cette zone ne peut s'ouvrir à l'urbanisation qu'après évolution du contenu du PLU. »

Le dossier subit un nouveau rebondissement avant les élections de 2008, avec une proposition du Maire sortant, de construire 484 logements avec la SEDD et l'ADU, comprenant des immeubles de 4 étages. **Un projet démesuré au vu de la taille du village avec un doublement de la population soit plus de 2000 habitants et démesuré financièrement avec une acquisition avoisinant les 8 millions d'euros.**

Cette proposition n'a pas reçu l'aval de la population et lui fera perdre les élections municipales 2008. L'équipe "Un nouvel élan pour Arbouans", menée par Madame Le Maire, actuelle, Nathalie HUGENSCHMITT, s'oppose à ce projet et récolte l'approbation du village, avec 78% des suffrages.

En 2009, Eiffage Métallique alors locataire quitte le site de la SED, pour aller s'installer à PCI, le long de l'autoroute A36. Le site est alors vidé de son contenu. Le vide inquiète Madame Le Maire.

En 2010, Madame Le Maire reprend le PLU avec Maître Bruno Coppi et Monsieur Jean Claude Tyrode pour que le site soit en zone 2AU et elle met en place une procédure de ZAD dans la foulée pour se préserver de tout acquéreur ou locataire industriel.

**En 2010, le propriétaire met en vente le bien à 5 millions d'euros et un acquéreur ce fait savoir, mais la commune préempte avec les Etablissements publics fonciers au prix de 3 millions d'euros via PMA. Le propriétaire alors décide de ne plus vendre et retire le bien de la vente.**

C'est le statut quo dans les négociations pendant trois ans, mais Madame Le Maire met en place une cellule de veille qui continue à travailler sur ce dossier avec un Conseiller délégué.

Jeudi 13 février 2014, alors que Madame Le Maire travaille depuis trois ans avec l'adjoint à l'urbanisme et un Conseiller délégué - en vue d'une vente à l'amiable - Le propriétaire décide de mettre son bien en vente sur "le bon coin" - pour le double de la somme proposée à la commune soit 6 millions d'euros. C'est épisode faisant la une des médias locaux. Le lundi 19 février 2014, Madame Le Maire reçoit un courrier du propriétaire lui annonçant qu'il a décidé de ne plus vendre. Le motif invoqué dans la lettre est le manque de réactivité de la commune.

**En décembre 2014, la commune demande à nouveau aux domaines une estimation du bien, cette fois ci, le bien est estimé à 1.1 millions. La commune fait alors une nouvelle proposition à l'acquéreur.**

**En mars 2015, la commune par délibération met en place la taxe sur les friches commerciales, applicable en janvier 2016.**

**En mai 2015, le propriétaire renoue les contacts avec Madame Le Maire et accepte la proposition des domaines à 1.1 millions.**

Dés lors la commune met en place un portage foncier avec les Etablissements publics foncier qui peut aller jusqu'à 12 ans par convention voté en Conseil Municipal.

A ce jour, l'équipe municipale est dans l'attente de la signature de la vente, soumise à des conditions suspensives dont la dépollution d'une surface de 400m<sup>2</sup> sur le site (cabine peinture du bâtiment). Cette dépollution était à la charge du propriétaire et il a fait le nécessaire en décembre 2015 via le cabinet ORTEC. Il reste à faire une étude montrant que le site a bien été dépollué. Nous sommes dans l'attente de ce document. La signature promesse unilatérale de vente entre le propriétaire et l'EPF devrait être effective au plus tard en juin 2016.

**En conclusion, Madame Le Maire est fière de porter ce projet avec l'équipe municipale en place, qui a eu le courage, l'engagement et la volonté de le faire. Ce projet voit enfin le jour après 15 ans de débats et de discussions. Il est le début d'une longue aventure, avec et pour nos habitants, et qui promet un bel avenir pour notre village.**

**Avec ce challenge, quoiqu'il en soit notre équipe aura marqué l'histoire du village.**

#### **a) Création du lotissement Les Ramblas**

Madame Le Maire expose, dans le cadre du projet d'aménagement des Ramblas, la nécessité de créer un nouveau Budget Annexe intitulé « Lotissement Les Ramblas » lié à l'aménagement des parcelles sises sur les terrains de la SED la Commune d'Arbouans.

Elle précise que ce Budget sera assujetti à la TVA.

**Avis favorable de la commission urbanisme du 04 avril 2016**

Madame Le Maire demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote.

Pour : 11      Contre : 0      Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la création d'un Budget Annexe « Lotissement les Ramblas » assujetti à la TVA,
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**b) Vote du budget annexe « Les Ramblas »**

Madame Le Maire présente le budget annexe « Les Ramblas », validé par le percepteur.

Investissement

Dépenses		
Désignation	article	Montant
Remboursement de dettes	1641	85025
Stocks en cours terrain	3351	727000
Stocks en cours études	3354	172200
Stocks en cours travaux	3355	920775
Stocks en cours frais annexes financiers	33586	95000
<b>Total</b>		<b>2 000 000</b>

recettes		
Désignation	article	Montant
Prêt réel	1641	2 000 000
<b>Total</b>		<b>2 000 000</b>

## Fonctionnement

Dépenses		
Désignation	article	Montant
Acquisition	6015	700 000
Frais sus acquisition	6015	5 000
Divers sur acquisition	6015	22 000
Etudes	6045	161200
Aménagement	605	900 000
Aménagement (réalisés par le BP en 2015)	605	20 775
Intérêts prêt long terme	6611	95 000
Portage EPF	62878	11 000
Intérêts transférés	608	95 000
<b>Total</b>		<b>2 009 975</b>

Recettes		
Désignation	article	Montant
Vente	7015	
Intérêts transférés	796	95 000
Variation des stocks	71355	1 914 795
<b>Total</b>		<b>2 009 975</b>

En conclusion :

Total équilibré en fonctionnement de 2 009 975 € et 2 000 000 € en investissement

Total budget « Les Ramblas » 2016 en recettes : 4 009 975 €

Total budget « Les Ramblas » 2016 en dépenses : 4 009 975 €

**Avis favorable de la commission urbanisme du 04 avril 2016**

Madame Le Maire demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

### Rétro planning

**Lettre d'information à la population « Spécial » projet d'aménagement du quartier Les Ramblas : Fin avril, début mai**

**Réunions de quartier où sera exposé entre autre, le projet d'aménagement du quartier Les Ramblas :**

**Mercredi 18 mai 2016 à 19h00 en salle des fêtes : Rue de Courcelles, rue des vergers, Quartier des Champs de Pierre et Puges, Quartier des courts Champs**

**Jeudi 19 mai 2016 à 19h00 : Rue des écoles, rue des Sablières, Avenue de l'Europe, Route d'Audincourt, Quartier Keller**

**Lundi 23 mai 2016 à 19h00 : Quartier des Essarts haut et bas, Route de Montbéliard, rue des Roches et Château d'eau, Quartier des Vignottes**

**Enquête publique modification du PLU : mi jui-fin juillet 2016**

**Etudes de viabilisation septembre 2016**

**Viabilisation Automne 2016/Printemps 2017**

**Commercialisation des premières parcelles : Printemps 2017**

## **2. Convention relative à l'intervention des policiers municipaux sur la commune d'Arbouans lors de la fête foraine**

Monsieur Pascal BALLY fait lecture d'une convention avec la Police Municipale d'Audincourt concernant la fête foraine qui aura lieu sur l'aire du Redon du 02 mai 2016 au 09 mai 2016.

Monsieur Pascal BALLY demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

## **3. Avenant à la convention des Francas du Doubs**

Monsieur Thierry GABLE fait lecture d'un avenant à la convention avec les Francas du Doubs.

Madame Le Maire demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

#### **4. Convention pour la formation des élus à titre gracieux**

Madame Le Maire fait lecture d'une convention concernant la formation des élus à titre gracieux.

Madame Le Maire demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

Madame KEBAILI : Cette formation est-elle sur la base du volontariat de l' élu,  
réponse de Madame le Maire : Oui

Les élus passent au vote.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

#### **5. Divers**

##### **a) Vote des 3 taxes**

Cette délibération rapporte la délibération n°29 du 29 Mars 2016.

Madame Le Maire explique qu'une erreur matérielle s'est glissée concernant les nouveaux taux d'imposition votés lors du dernier Conseil Municipal d'une augmentation de 3%.

Il s'agit de les modifier comme suit :

Taxe	2016
Habitation	10.82
Foncière bâtie	13.52
Foncière non bâtie	14.64
Total du produit fiscal	345.652,32 €



Madame Le Maire demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote.

Pour : 11                      Contre : 0      Abstention : 0

**b) Décision modificative n°1**

Madame Le Maire explique que suite à l'erreur exposée précédemment, les recettes des contributions directes doivent être modifiées d'imposition comme suit, pour garder l'équilibre budgétaire :

	Diminution des dépenses	Augmentation des dépenses	
	6042 : -52426 €	6168 : + 3000	
	6226 : -2800 €		
	6156 : -1500 €		
	6161 : -13900€		
	6218 : -3000 €		
	6411 : - 4272 €		
	6478 : - 1000 €		
<u>Total général</u>	<b>-78898 €</b>	<b>+3000€</b>	<b>-75898€</b>

	Diminution des recettes	
<u>Total général</u>	<b>73111 : - 75898 €</b>	<b>75898€</b>

Madame Le Maire demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote.

Pour : 11      Contre : 0      Abstention : 0

**c) Prolongation de la mission « Conseil en Energie Partagé » auprès des communes de PMA et du SYGAM**

Monsieur Pascal BALLY expose :

Dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial, Pays de Montbéliard Agglomération propose depuis avril 2010 à l'ensemble des communes de PMA et du SYGAM, un service de conseil en énergie partagé dont le principe est la mise à disposition d'un agent spécialisé, le conseiller « CEP ».

Les tâches de cet agent sont notamment :

- › la gestion comptable des fluides à l'aide de bilans annuels et le suivi par tableaux de bord,
- › l'optimisation des contrats de fourniture d'énergie et l'accompagnement des communes face à l'ouverture des marchés de l'énergie,
- › le diagnostic avec préconisations de travaux ou d'interventions techniques,
- › l'assistance technique et administrative lors des projets de rénovation et de construction,

- › la sensibilisation des usagers des bâtiments communaux via l'affichage Display

En 2015, 33 communes adhèrent au service « Conseil en énergie partagé » :

26 communes de PMA (Allenjoie, Arbouans, Badevel, Bart, Bavans, Bethoncourt, Brognard, Courcelles-les-Montbéliard, Dambenois, Dampierre-les-Bois, Dasle, Etupes, Exincourt, Feschés-le-Châtel, Grand-Charmont, Hérimoncourt, Mandeure, Mathay, Nommay, Sainte-Suzanne, Sochaux, Taillecourt, Valentigney, Vandoncourt, Vieux-Charmont et Voujeaucourt) représentant 71 576 habitants.

7 communes hors PMA adhérant au SYGAM (Autechaux-Roide, Berche, Colombier-Fontaine, Dampierre-sur-le-Doubs, Ecurcey, Etouvans et Pont de Roide - Vermondans) représentant 8 562 habitants

Ces 33 communes représentent une population de 80 138 habitants, un patrimoine de 350 bâtiments et 550 postes d'éclairage public.

Le Conseil en énergie partagé est financé par les partenaires publics (Ademe, Région Franche-Comté, FEDER), PMA, le SYGAM et les communes adhérentes.

Durant les six premières années de fonctionnement du service, les aides des partenaires publics ont permis de réduire la participation des communes adhérentes à un montant annuel compris entre 0,21 € et 0,30 € par habitant, complétant la participation de PMA et du SYGAM établie entre 0,05 et 0,09 € par habitant des communes concernées et par an.

Le plan de financement des six premières années de fonctionnement du service est détaillé ci-après :

Financiers	Participation	Montant
ADEME	30 % du 01/05/10 au 30/04/14 12 000 € du 01/05/15 au 30/04/16	59 150 €
Région Franche- Comté	15 000 € du 01/05/10 au 30/04/13 15 000 € du 01/05/14 au 30/04/15	30 000 €
FEDER	20 % du 01/05/10 au 30/04/13	24 334 €
PMA	0,05 € / habitant / an du 01/05/10 au 30/04/13 0,09 € / habitant / an du 01/05/13 au 30/04/16	22 755 €
SYGAM	0,05 € / habitant / an du 01/05/10 au 30/04/13 0,09 € / habitant / an du 01/05/13 au 30/04/16	3 539 €
Communes adhérentes	0,21 € / habitant / an du 01/05/10 au 30/04/13 0,30 € / habitant / an du 01/05/13 au 30/04/14 0,23 € / habitant / an du 01/05/14 au 30/04/15 0,22 € / habitant / an du 01/05/15 au 30/04/16	89 524 €

Le bilan des actions réalisées après plus de cinq années de fonctionnement montre l'efficacité du service :

Bilan financier :

- L'analyse des factures a mis en évidence douze erreurs de facturation, permettant ainsi de régulariser un préjudice de 140 000 € TTC,  
L'optimisation de 150 contrats a permis une économie annuelle proche de 100 000 € TTC,
- La mise en place d'un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel fin 2014 a conduit à une économie de 19 % soit 250 000 € TTC pour l'année 2015

Bilan technique :

- Vingt-cinq bâtiments prioritaires ont fait l'objet d'une analyse par caméra thermique et soixante-quinze bâtiments ont été instrumentés par des enregistreurs de température, études à la suite desquelles des interventions techniques ont été préconisées,
- Le conseiller en énergie partagé a accompagné huit communes dans la rénovation de bâtiments scolaires et six communes dans la rénovation de l'éclairage public, avec notamment une aide à l'obtention de subventions.

Les actions liées au conseil en énergie partagé (sensibilisation, mise en œuvre des préconisations) ont contribué à la baisse de 10 % des consommations globales des communes adhérentes (mesure entre 2010 et 2014 à rigueur climatique et patrimoine équivalents), soit une économie annuelle globale d'environ 300 000 € TTC.

La convention actuelle régissant le conseil en énergie partagé avec les communes arrive à échéance au 30 avril 2016.

Au vu des bilans largement positifs il semble intéressant de la prolonger de trois années supplémentaires, soit jusqu'au 30 avril 2019.

Le coût du service CEP sur les trois prochaines années est estimé à 109 500 € (36 500 €/an).

La participation de PMA et du SYGAM sera maintenue à un montant identique aux trois années précédentes, soit respectivement 5 000 € et 800 € par an

La participation des communes sera également maintenue à 0,22 € par habitant et par an pour les trois années, participation identique à celle de l'année précédente.

Parmi les autres partenaires publics, seul l'Ademe prolongera sa participation au-delà de l'année 2015, à hauteur d'un montant forfaitaire de 48 000 € sur quatre ans, ce qui permet d'avoir un taux d'aide semblable aux années précédentes (12 000 € annuels), et ce jusqu'en 2019.

Enfin la commune de Seloncourt a fait part de son intention de rejoindre le dispositif CEP au 1<sup>er</sup> mai 2016, ce qui porte à 34 le nombre de communes adhérentes, représentant une population de 86 240 habitants.

Le plan de financement proposé est le suivant :

<b>Période du 1<sup>er</sup> mai 2016 au 30 avril 2019</b>			
<b>Financeurs</b>	<b>Montant annuel</b>	<b>Ratio par habitant et par an</b>	<b>Taux de participation</b>
Coût du service CEP	36 500 €	0.42 €	
ADEME	12 000 €	0.14 €	33 %
PMA	5 000 €	-	14 %
SYGAM	800 €	-	2 %
Communes adhérentes	18 700 €	0,22 €	51 %

Ce plan est susceptible d'évoluer en cas d'obtention de subventions supplémentaires des partenaires publics et/ou de modification du périmètre des communes adhérentes.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de reconduire l'adhésion de la Commune à la mission « Conseil en énergie partagé » pour une durée de trois ans du 1er mai 2016 au 30 avril 2019 et pour un montant annuel de 0,22 € par habitant et par an,
- d'autoriser le Maire à signer la Convention à intervenir dans ce cadre.

Monsieur Pascal BALLY demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote.

Pour : 11      Contre : 0      Abstention : 0

**d) Convention constitutive d'un groupement de commandes**

Monsieur Pascal BALLY expose :

Article 1 : Objet de la convention

La convention conclue a pour objet la constitution d'un groupement de commandes, sur le fondement de l'article 8 et notamment VII alinéa 2° du code des marchés publics. Ce groupement de commandes a pour objet la passation d'un accord cadre et des marchés subséquents en résultant en vue de l'« achat de gaz ».

Article 2 : Objet du présent avenant

Le présent avenant a pour objet l'intégration d'un membre supplémentaire au groupement de commandes à compter de la date d'acquisition du caractère exécutoire de l'avenant et pour un début de fourniture au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Article 3 : Modification des clauses de la convention

L'article 3 « membres du groupement » est complété comme suit :

Commune de Seloncourt, représentée par son Maire M. D. BUCHWALDER,

Article 4 : Autre clause

En dehors des stipulations du présent avenant, toutes les clauses et conditions de la convention initiale sont maintenues.

Article 5 : Clause de non recours

Les parties renoncent à tout recours gracieux ou contentieux pour les faits objet du présent avenant. Le présent avenant a été établi en 1 exemplaire original.

Le coordonnateur

Le Président de Pays de Montbéliard Agglomération, Monsieur Charles DEMOUGE

## Les membres du groupement

La Commune d'Arbouans,  
Mme le Maire N. HUGENSCHMITT

La Commune de Bart,  
M. le Maire P. SCHLATTER

La Commune de Bavans,  
Mme le Maire A. TRAVERSIER

La Commune de Bethoncourt  
M. le Maire J. ANDRE

La Commune de Courcelles-les-Montbéliard,  
M. le Maire C. QUENOT

La Commune de Dambenois  
M. le Maire L. SOMMER

La Commune de Dampierre-les-Bois,  
M. le Maire M. TIROLE

La Commune de Dasle,  
M. le Maire M. BEAUSEIGNEUR

La Commune d'Exincourt,  
M. le Maire J. CUYNET

La Commune de Fesches-le-Châtel,  
M. le Maire C. DEMOUGE

La Commune de Grand Charmont,  
M. le Maire D. SOMMER

La Commune de Mandeuve,  
M. le Maire J.P. HOCQUET

La Commune de Mathay,  
M. le Maire D. GRANJON

La Commune de Nommay,  
M. le Maire T. BOILLOT

La Commune de Sainte Suzanne,  
M. le Maire F. TCHOBANIAN

La Commune de Taillecourt,  
M. le Maire D. KLEIN

La Commune de Valentigney,  
M. le Maire P. GAUTIER

La Commune de Vieux-Charmont,  
M. le Maire H.F. DUFOUR

La Commune de Voujeaucourt,  
Mme le Maire M. VOIDEY

La Commune d'Autechaux-Roide,  
M. le Maire P. TOURNOUX

La Commune de Berche,  
M. le Maire J.L. PETIOT

La Commune de Colombier Fontaine,  
Mme le Maire D. LEFEVRE

La Commune d'Etouvans,  
M. le Maire N. PACQUOT

La Commune de Pont-de-Roide – Vermondans,  
M. le Maire D. ARNOUX

Syndicat Intercommunal des Trois Fontaines  
La Présidente Mme A. CHAILLET

Syndicat Intercommunal à vocations multiples  
de Berche et Dampierre-sur-le-Doubs  
Le Président M. J.L. PETIOT

Syndicat mixte de l'Aérodrome  
Le Président M. F. NIGGLI

Syndicat Intercommunal du complexe sportif  
Jean-Jacques Rousseau du collège de  
Voujeaucourt  
La Présidente Mme J. PRETOT

La Commune de Seloncourt  
M. le Maire D. BUCHWALDER

Monsieur Pascal BALLY demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

**e) Achat de gaz naturel pour les communes et établissements publics du territoire du Conseil en Energie Partagé – Avenant n°2 à la convention constitutive d'un groupement de commandes**

Monsieur Pascal BALLY expose :

Afin d'aider les communes de son territoire et les communes adhérentes au SYGAM à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques, Pays de Montbéliard Agglomération a mis en place un service de Conseil en Energie Partagé (CEP). Son objectif est de proposer à ces communes un conseil personnalisé pour leur permettre de faire des choix pertinents et économiques en matière d'énergie sur leur patrimoine.

Lorsqu'une commune adhère au service, le conseiller et sa structure lui proposent :

- la gestion comptable des fluides à l'aide de bilans et tableaux de bord, permettant de détecter les dérives de consommations d'énergie et d'eau et les erreurs de facturation,
- l'optimisation des contrats de fourniture d'énergie et l'accompagnement face à l'ouverture des marchés de l'énergie,
- le diagnostic, afin de procéder à la recherche systématique de sources d'économies aboutissant à un programme de travaux,
- l'assistance technique lors des projets de rénovation ou de construction et l'analyse des performances après travaux,
- la sensibilisation des élus, techniciens et usagers, notamment par l'affichage Display.

Considérant l'avantage d'un achat groupé sur les tarifs de fourniture du gaz naturel d'une part et l'existence du Conseil Energie partagé, d'autre part, un groupement de commandes ayant pour objet « l'achat de gaz naturel », entre les adhérents du CEP a été constitué en 2014, et ce conformément à l'article 8 et notamment VII alinéa 2° du code des marchés public.

Le fonctionnement de ce groupement de commandes est régi par une convention constitutive. Il a été constitué pour la durée de consultation et d'exécution des marchés d'achats de gaz, soit un minimum de 4 ans et regroupant au 1<sup>er</sup> janvier 2015 26 membres.

De plus, Pays de Montbéliard Agglomération assure, à titre gracieux, le rôle de coordonnateur du groupement (les communes participant financièrement par ailleurs dans le cadre du CEP) et en sus, la commission d'appel d'offres de PMA est désignée pour l'attribution des marchés à intervenir.

Considérant la nature particulière du bien à acquérir, le gaz, et notamment la volatilité de son prix, la procédure de consultation la plus adaptée en l'espèce est l'accord cadre et les marchés subséquents en résultant. En effet, la volatilité des prix implique une décision très rapide (inférieure à 48h) après la date limite de remise des offres, qui se trouve être favorisée par le recours aux marchés subséquents.

Dans ce contexte, un accord-cadre a été conclu pour une durée de 4 ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2018, avec cinq fournisseurs (GDF Suez, EDF, Antargaz, Gaz de Bordeaux et ENI). Le premier marché subséquent conclu au titre de l'année 2015 a été attribué à la société ENI. Le second marché subséquent conclu au titre de l'année 2016 a été attribué à la société EDF.

En 2016, le groupement de commandes représente un volume annuel proche de 24 GWh répartis sur 210 bâtiments. Le coût annuel du marché est compris entre 850 000 et 1 000 000 € HT, soit entre 1 100 000 et 1 250 000 € TTC.

La mise en concurrence sous la forme d'un groupement de commandes a permis d'obtenir une économie en moyenne de 19% par rapport aux anciens tarifs réglementés arrêtés au mois de décembre 2014. Une économie supplémentaire de 7% a été obtenue pour l'année 2016. En effet, le nombre de communes a un effet levier sur les prix.

**Rappel de l'avenant n°1 :**

L'avenant n°1 avait pour objet d'intégrer trois membres supplémentaires au groupement de commandes pour un début de fourniture au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Objet de l'avenant n°2 :**

Le présent avenant a pour objet d'intégrer un membre supplémentaire au groupement de commandes en vue d'un début de fourniture au 1<sup>er</sup> janvier 2017. En effet, faisant suite à son adhésion au Conseil en Energie Partagé à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016 et considérant les avantages que procure ce groupement de commandes, la Commune de Seloncourt, représentée par son Maire M. D. BUCHWALDER, souhaite en devenir membre.

Conformément à l'article 7 de la convention constitutive du groupement de commandes, qui prévoit « *qu'en cas de nouvelle adhésion, les candidatures des collectivités sont adressées au coordonnateur. L'adhésion ne devient définitive*



*qu'après délibération concordante de tous les membres originaires du groupement autorisant la signature d'un avenant à la collectivité », il est proposé de modifier l'article 3 de la convention de groupement aux fins d'intégrer la Communes de Seloncourt aux 29 membres déjà signataires.*

Monsieur Pascal BALLY demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

Madame le Maire précise que ce genre de délibération sera à voter à chaque intégration de communes.

Monsieur Thierry Gable précise que GDF Suez devient Engie.

Après débats et discussions les élus passent au vote.

Les élus passent au vote.

Pour : 11      Contre : 0      Abstention : 0

#### **f) Demandes de subvention pour voyage scolaire**

Monsieur Thierry GABLE fait lecture d'un courrier de Madame Laurence MILBERGUE demeurant rue des Ecoles à ARBOUANS et sollicitant la commune pour une subvention de voyage scolaire. Son fils Robin SIMONIN participera à un séjour à Prénovel du 5 au 8 Avril 2016.

Monsieur Thiery GABLE propose de verser à Madame Laurence MILBERGUE, une subvention de 40€.

Monsieur Thierry GABLE demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote.

Pour :      Contre :      Abstention :

La somme sera versée sur présentation d'un certificat de paiement.

Monsieur Thierry GABLE fait lecture d'un courrier de Madame Laurence PREVOT, demeurant 4 rue d'Audincourt à ARBOUANS et sollicitant la commune pour une subvention de voyage scolaire. Son fils Raphaël BIANCO participera à un séjour à Prénovel du 5 au 8 Avril 2016.

Monsieur Thierry GABLE propose de verser à Madame Laurence PREVOT, une subvention de 40€.

Monsieur Thierry GABLE demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote.

Pour :      Contre :      Abstention :

La somme sera versée sur présentation d'un certificat de paiement.

### **g) Motion de soutien pour la construction de la nouvelle clinique à Montbéliard**

Madame Le Maire fait part de la motion proposée par Le Président de PMA, Monsieur Charles DEMOUGES.

Le Pays de Montbéliard a vu sa dernière clinique privée fermer ses portes à la fin de l'année 2015. Cette fermeture, associée au prochain transfert de l'hôpital de Montbéliard en janvier 2017, vers le site Médian situé dans le Territoire de Belfort, réduit considérablement l'offre de soins qui doit être proposée à nos concitoyens.

Au-delà de la nécessaire égalité entre les territoires, nous sommes déterminés à ce que les habitants de notre commune puissent disposer d'une offre de soins de qualité et nous ne pouvons donc nous résoudre à ce déséquilibre médical et au risque auquel la population serait exposée.

La construction d'une clinique à Montbéliard est indispensable et permettra de garantir un équilibre en termes d'accès aux soins sur la zone urbaine Belfort-Montbéliard.

Elle expose que d'autres initiatives vont voir le jour dans le village :

- Une pétition
- Des cartes postales distribuées aux administrés

Madame Le Maire demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote.

Pour :      Contre :      Abstention :

Les élus de la commune d'Arbouans réunis en Conseil Municipal le 6 Avril décident de soutenir le projet d'implantation d'une clinique à Montbéliard, conformément d'ailleurs aux autorisations actuellement en cours, dans le schéma d'organisation sanitaire arrêté par l'Agence Régionale de la Santé.

FIN DU CONSEIL 20H15

PROCHAIN CONSEIL LE 27 MAI 2016